

La préparation de la « Loi de Programmation Militaire de transformation » : La grande muette du modèle d'armée français.

par Kôichi Courant

La préparation de la « Loi de Programmation Militaire de transformation » : La grande muette du modèle d'armée français.

par Kôichi Courant

ANDIONNELNUCLÉAIREHYBRIDITÉHAUTEINTENSI-



Cet article vise à faire état du manque de définition publique claire du modèle d'armée souhaité à l'approche de la Loi de Programmation Militaire 2024-2030. Après avoir détaillé les éléments de formats définis par les rares textes et discours cadres (à titre principal : Revue Nationale Stratégique 2021, vision stratégique du CEMA de 2021 et discours de Mont-de-Marsan du Président de la République), il cherche à en déduire, faute de définition claire et à jour, le modèle d'armée cohérent souhaité face à la prééminence des concepts de « haute intensité » (et, marginalement, de « guerre hybride ») dans la pensée stratégique française contemporaine : une armée à vocation d'appui de haute technologie dans une coalition occidentale face à la Russie et préservant ultimement le territoire national par la dissuasion nucléaire. Il conclut sur la nécessité d'un débat national structuré sur la clarification d'un nouveau modèle d'armée et, plus loin, de défense nationale pour la France, adapté aux nouvelles donnes géopolitiques de cette première moitié de XXIème siècle.



Selon un schéma conventionnel inchangé depuis 1994, la rédaction d'un document cadre stratégique (Livre Blanc ou Revue Nationale Stratégique (RSN)) précède la rédaction et l'adoption de la Loi de Programmation Militaire (LPM). Parallèlement, le Chef d'État-Major des Armées (CEMA) définit la planification de long terme, ensuite déclinée par les chefs d'États-Majors de leurs armées respectives. L'objet d'un tel processus de formalisation est la définition d'un modèle d'armée au sein d'une structure de défense nationale et sa déclinaison concrète en format et budget. Au jour de la rédaction du présent article, le CEMA a rendu sa « vision stratégique » en octobre 2021, une nouvelle « Revue Nationale Stratégique » a été publiée en novembre 2022 et la Loi de Programmation Militaire 2024-2030, dite de « transformation », doit être présentée au Parlement dans les prochaines semaines. À l'issue de la LPM 2017-2025, dite de « réparation », cet article vise à éclaircir concrètement ce que serait et ce que pourrait être en mesure d'accomplir l'armée française à l'issue de sa transformation : simple itération ou révolution dans les affaires militaires françaises? Nous tenterons ainsi d'étudier, d'une part, le format de cette armée – entendu comme sa définition matérielle - avant de tenter d'en comprendre le modèle - autrement dit sa finalité opérationnelle face aux enjeux et menaces définis pour ce premier XXI^{ème} siècle.

I. Quel format d'armée pour la LPM de transformation?

Avant d'identifier un *modèle* d'armée, le croisement du discours-cadre de Mont-de-Marsan cumulé à la vision stratégique du CEMA et à la Revue Nationale Stratégique nous permet d'identifier le *format* d'armée recherché, préalablement à sa confirmation par la publication du projet de loi dans les semaines à venir.

La hausse des budgets militaires mondiaux et, plus récemment, la guerre en Ukraine ont fini d'imposer le primat de la « haute intensité » au parangon des risques majeurs; balayant les certitudes passées faisant de la dissuasion nucléaire, des « dividendes de la paix » ou de la « fin de l'histoire » les fossoyeurs de la guerre industrielle totale. De la même manière que le premier conflit mondial invalidait tout espoir porté dans le « doux commerce », le conflit ukrainien rappelle au monde occidental qu'il n'est pas à l'abri de l'embrasement. Pourtant, comparaison n'est pas raison et les conclusions évidentes d'hier ne le sont plus aujourd'hui. En effet, le retour de la haute intensité sous le prisme ukrainien – à travers la mobilisation massive de réservistes et d'appelés, les longs et féroces combats urbains ou de tranchées, la mobilisation de l'économie pour soutenir l'effort de guerre - fait écho aux images des guerres industrielles totales du XXème siècle où la « masse » et les variables lourdes économiques et démographiques qui en assurent la régénération ont seule autorité face à l'attrition consubstantielle de ces conflits. Pourtant, là où « la masse » (y compris jusque dans la vision stratégique de fin 2021¹) semblait enfin voir sa primauté rétablie face au tout technologique, c'est un tout autre chemin que semble emprunter la LPM de transformation. Critiqué à tout niveau, le modèle « d'armée expéditionnaire » taillée

(%)

¹ « La satisfaction des besoins opérationnels des armées exige de combiner le niveau de performance des équipements et la recherche de masse et de prendre en compte les besoins de résilience, de rusticité et de recomplètement. », Vision stratégique du Chef d'État-Major des Armées, octobre 2021.

pour des engagements asymétriques de « faible » intensité (la contre-insurrection et le contre-terrorisme à titre principal) et nous ayant conduit à un format « d'armée échantillonnaire », à haute technologie mais en nombre incapable de tenir plus de quelques jours en haute intensité, n'est plus le format souhaité par les autorités françaises. Pour autant, le maître-mot du format de la LPM de transformation est celui de la « cohérence » appuyée par la haute technologie² (seulement mitigée par le rejet de la « sur-sophistication ») plus que celui de la « masse » : « sur ma demande, le CEMA m'a proposé une évolution de notre modèle d'armée qui privilégie la cohérence sur la masse, la réactivité sans sacrifier l'endurance »³.

Qu'y entendre? Tout d'abord, et avec force clarté, le format souhaité s'oppose à la « masse » dans son acception classique. Mieux encore, il s'y attaque à l'instar des annonces⁴ visant à la réduction des effectifs des armes de mêlée (infanterie et cavalerie) au profit de drones et de capacités cyber. Les sommes renforcées prévues par la future LPM ont ainsi pour objectif premier la sortie de « l'échantillonnaire » par la montée en gamme et sur des gammes plus réduites. Si certains secteurs – comme, le renseignement et le cyber en premier lieu, la défense contre avion, anti sous-marine, capacités drones et de frappe dans la profondeur en second lieu– peuvent espérer gagner en format et effectifs, préservés dans certains segments par la confiance dans la « mass tech »⁵ duale, les investissements capacitaires principaux viseront seulement à maintenir au plus haut standard des capacités existantes expressément choisies (dont les plus coûteuses : porte-avion, rafales, dissuasion nucléaire) sans variation de quantité.

Nonobstant la recherche de « l'endurance » par le stock, réduit à celui de la question des munitions et pièces de rechange, le format d'armée ainsi défini ne présente la masse que comme potentiel dans le cas où un conflit futur en dictait la nécessité : sont ici visés la capacité productive potentielle des industries de défense (« l'économie de guerre » que les industriels peinent, et pour cause (!), à voir se concrétiser) ainsi que de la réserve opérationnelle. Autrement dit, la capacité productive serait à même de produire de l'équipement de la même manière que la réserve opérationnelle pourrait fournir des hommes au moment voulu et non en permanence ; sans avoir à entretenir en permanence des stocks ou des personnels hors temps de « besoin ».

Émergerait ainsi un format restreint, renforcé sur ses capacités fortes et potentiellement apte à monter en puissance pour tenir sur la durée.

Cette analyse du format, strictement matériel, de l'armée de demain saura sans nul doute être consolidée par le texte de la future LPM; rappelons que l'exercice

² « L'un des pièges serait de s'épuiser en ne cherchant que le raffinement technologique, l'autre serait de ne pas investir ces nouveaux moyens ».

³ Déclaration de M. Emmanuel MACRON, Président de la République, sur la politique de défense de la France, à Mont-de-Marsan le 20 janvier 2023.

⁴ Général SCHILL aux journalistes de défense, ainsi que rapporté dans Le Monde du 15 février 2023.

⁵ Concept développé par le général GIVRE souhaitant trouver une articulation entre pointe technologique et masse en se basant sur l'idéal industriel des « smartphones » ; répandus dans toute la population à coût contrôlé malgré leur haute technologie et leur obsolescence/remplacement toujours plus rapide.

2017-2025 présentait en son sein un précis des livraisons capacitaires, scrupuleusement évalué au travers des documents et rapports relatifs aux programmes *ad hoc* des budgets successifs.

Pourtant, l'accumulation de moyens (même potentiels) ne fait pas un modèle d'armée ni sa doctrine d'emploi. Dès lors, après avoir brossé les éléments matériels de cette transformation, la question de ses conséquences (le « pour quoi faire ? ») reste entière, et son interprétation la plus sujette à conjectures.

II. Quel modèle d'armée à l'issue de la LPM de transformation?

Une doctrine stratégique et/ou militaire, schématiquement, peut être construite selon deux méthodes : en confrontant les moyens présentement à disposition et les objectifs visibles, ou, à l'inverse, en précédant et définissant l'acquisition des moyens la rendant viable face à des objectifs plus incertains. À ces deux schémas, qui en pratique peuvent se nourrir l'un l'autre (une armée ne part que rarement d'une feuille blanche), peut s'ajouter une dimension « agile » en apparence nouvelle, introduite par le discours de Mont-de-Marsan : « les opérations de demain ne seront pas la répétition grandeur nature d'exercices travaillés en chambre. Il nous faut donc privilégier la rapidité d'action, la montée en puissance rapide à la pureté intellectuelle d'un modèle abstrait, car nous ne choisirons pas les conflits que nous aurons à affronter ».

Alors que les yeux de nombre d'analystes sont rivés sur l'Ukraine, cette affirmation ne doit pas être interprétée trop restrictivement en ce qu'elle a le mérite didactique essentiel d'affirmer que le conflit en Ukraine est la guerre du présent et non la guerre de demain; qu'en préparant la guerre d'aujourd'hui les armées se prépareraient mal à celle de demain. A contrario, portée trop loin dans une logique managériale agile du « juste à temps », cette vision pourrait amener une remise en cause des principes même de la poursuite d'un modèle défini et d'une doctrine d'emploi des forces; ce qui pourrait mettre fin à toute tentative de recherche de modèle prédéterminé (et au présent article!). Présentée comme une agilité face à l'incertitude, cette vision n'a pourtant pas vocation à faire obstacle à la définition de la finalité d'une armée certes transformée mais néanmoins entraînée et maintenue au quotidien. Le principe même d'une doctrine militaire, comme en est témoin l'histoire des écoles de guerre qui l'enseignent, repose en effet sur le partage d'une méthode commune à tous les acteurs visant à une action menée conjointement. Comme « même manière de voir, de penser et d'agir »6, elle vise à proposer les moyens intellectuels de décider; un cadre systémique face à l'incertitude des actions de l'ennemi en même temps qu'elle réduit l'incertitude des actions amies. Ainsi, même un modèle agile ne saurait se départir pleinement de cadres définis, en amont, par ce que l'on souhaite que son objet fasse, contrôlé par ce qu'il est capable de faire.

⁶ Ferdinand Foch, *Des principes de la guerre* (1^{re} éd. 1903), Imprimerie nationale-Acteurs de l'histoire, 1996, p. 94.

1) <u>Un modèle d'armée pour faire la guerre</u>

Avant d'étudier en détail les caractéristiques du modèle émergeant nous devrons tout d'abord passer outre un paradoxe apparent sur la définition même de la finalité première d'une force armée : faire la guerre.

En effet, la « guerre hybride » qui semble avoir pris possession du débat stratégique contemporain, au même titre que la « haute intensité », a en effet progressivement été intégrée dans la doctrine en France, en premier lieu par le CEMA avec son fameux triptyque « compétition – contestation – confrontation » pour dépasser le « paix – crise – guerre ».

Pourtant, ce triptyque devant annoncer une transformation profonde des armées s'est accompagné de la formule plus binaire, du même auteur lors de la présentation de sa vision stratégique le 6 octobre 2021, largement reprise : « gagner la guerre, avant la guerre »⁷. Cette formule, loin d'être anodine et à ne certainement pas confondre avec l'idée de poser les conditions de gagner un conflit avant son émergence, pose un postulat très particulier: les armées peuvent justifier l'extension de leur domaine d'intervention (renseignement, influence, dissuasion conventionnelle, etc.), afin d'agir « avant la guerre » ou « juste avant la guerre » , mais gardent leur monopole de l'engagement armé ; la seule « vraie » guerre¹⁰. Autrement dit, avant la guerre, ce n'est pas vraiment la guerre. Cette position, qu'elle soit issue d'une véritable philosophie politique ou le fruit d'un positionnement institutionnel soumis à compétition budgétaire, nous paraît faire peu de cas de l'essence innovante des stratégies combinatoires (de la « stratégie intégrale » d'un Poirier ou de la « guerre hors limites » de Liang et Xiangsui en particulier) qui ne hiérarchisent ni les temps ni les moyens à disposition du politique pour atteindre ses fins. Plus étonnant encore, le Président de la République lui-même ne semble pas acquis à cette définition de la guerre, arguant que « ce qui caractérise les nouveaux conflits de notre siècle est sans doute le brouillage entre une conflictualité ouverte, explicite et une malveillance répétée, systémique, pernicieuse. La guerre ne se déclare plus, elle se mène à bas bruit, insidieusement, elle est hybride. » : en somme, la guerre « avant la guerre » est, également, la guerre.

En vue de concilier ce paradoxe, tout en donnant la primauté à la dernière parole prononcée par la plus haute autorité, nous proposerons de déduire des éléments cadres à notre disposition ce que pourrait être le modèle de l'armée de demain, post transformation. En considérant que la guerre n'est pas la primauté de la confrontation armée mais que cette dernière resterait néanmoins l'apanage des forces armées, nous poserons d'abord l'hypothèse des armées sous le seuil d'engagement de la force armée, et ensuite celle au-delà de ce seuil d'engagement.

2) Les armées dans la guerre sous le seuil d'engagement de la force armée

⁷ Vision stratégique du Chef d'État-Major des Armées, octobre 2021

 $^{^8}$ « La compétition entre nations est le mode normal d'expression de la puissance : forme de « guerre avant la guerre », ibid.

⁹ « Lorsqu'un acteur décide de transgresser les règles communément admises la compétition se transforme en contestation : c'est la guerre « juste avant » la guerre. », ibid.

¹⁰ « l'affrontement survient lorsque l'un des acteurs, voulant pousser son avantage, persiste à recourir à la force pour atteindre ses objectifs et provoque une réaction d'un niveau au moins équivalent. C'est « la guerre ». », ibid.

La transformation portée par la future LPM paraît pleinement consacrer le rôle des armées dans leurs missions sous le seuil d'engagement de la force armée, à défaut d'en révolutionner la finalité. Ainsi en est-il notamment, à l'étude du nouveau format envisagé, de leurs fonctions d'anticipation et de dissuasion auxquelles viennent s'ajouter leur rôle affirmé dans une stratégie de résilience et d'influence.

Premier rôle des armées hors affrontement armé, la dissuasion nucléaire et conventionnelle apparaît comme le pivot central de la LPM de transformation. Sans grande surprise ici, la masse budgétaire dédiée à la modernisation des capacités nucléaires soutiendra la volonté de renforcer la dissuasion nucléaire comme « l'assurance vie » de la Nation face aux agressions sur ses intérêts vitaux. A ses côtés, la dissuasion dans sa dimension conventionnelle – dont le prépositionnement des forces en outre-mer et à l'étranger, l'action sur les mers et dans le ciel ainsi que la capacité d'intervention rapide (autant pour causer des dommages inacceptables à l'ennemi que pour éviter le fait accompli) sont autant d'éléments de format mis en avant – permet d'affirmer et de renforcer une finalité dissuasive des forces¹¹. Pourtant, la dissuasion nucléaire ou conventionnelle ne permet pas pour autant de « gagner la guerre avant la guerre » à partir du moment où est étudié le sens donné à « gagner la guerre ». En effet, si « gagner la guerre » signifie obtenir une situation post-bellum préférable à la situation ante-bellum et in-bello, la capacité des forces à obtenir cet effet par la dissuasion est discutable. Par définition, dissuader c'est faire renoncer l'autre à agir, or empêcher la survenance ou arrêter l'escalade d'un conflit n'est pas gagner la guerre. De la même manière que le seul arrêt des hostilités, même armées, dans un conflit - sans considération du moment, de son coût ou de ses conséquences - n'est pas gagner la guerre. En ce domaine, la dissuasion peut être comprise comme un outil en vue de faire considérer à l'adversaire/l'ennemi que son intérêt réside plus dans le partenariat que dans l'agression (indépendamment des moyens) mais cette situation est bien loin d'être systématique. Dès lors, la seule dissuasion ne peut prétendre empêcher la guerre tout en la gagnant. Ce caveat entendu, la dissuasion, dans toutes ses dimensions, reste définie comme objectif premier des forces armées « transformées ».

Relativement moins mise en avant en comparaison, la montée en puissance de la fonction d'anticipation¹² apparaît néanmoins la plus évidente à assimiler à travers la croissance souhaitée des capacités de renseignement et des capteurs de celui-ci. Mêlant nouveaux capteurs (drones, satellites, etc.), renforcement des flottes et troupes prépositionnées ainsi que la croissance des services dépendant du ministère (DRM, DRSD, DGSE), est ainsi consacré le rôle des armées dans l'acquisition de l'information et son traitement; en vue de permettre aux autorités civiles et militaires d'anticiper les actions extérieures hostiles comme amies. Capteurs et analystes, les armées ont et auront pour vocation d'éclairer les chefs civils et militaires.

De manière plus originale, l'affirmation de la masse comme potentiel (réserve et industrie de guerre) peut être perçue comme un moyen de soutenir la résilience de la

()

¹¹ « Cela exige des forces conventionnelles dont le dimensionnement et l'équipement permettent une articulation avec les forces nucléaires suffisamment robuste pour préserver la liberté d'action du Président de la République et éviter un contournement de la dissuasion par le bas », Revue Nationale Stratégique 2022, §62, p. 20.

¹² Considérée par certains documents officiels comme la définition de « *gagner la guerre avant la guerre* » : « *l'anticipation, autrement dit le « gagner la guerre avant la guerre » du chef d'état-major des armées ».* Rapport d'information en conclusion des travaux d'une mission d'information parlementaire sur la préparation à la haute intensité présenté par Mme Patricia MIRALLÈS et M. Jean-Louis THIÉRIOT, 17 février 2022.

Nation (donc sa force morale face à l'agression armée et non armée). L'avantage budgétaire, vu sous l'angle du coût d'opportunité d'une course soutenue à l'armement, permettrait un redéploiement des crédits disponibles vers la société non directement militaire (notamment sous forme de politiques publiques économiques ou sociales), en vue de réduire sur le temps long l'attrition morale et économique d'une guerre sous le seuil du conflit armé¹³; considérant en outre à demi-mot qu'un « engagement d'adaptabilité » des armées et des industriels serait le remède à « l'urgence perpétuelle qui nous ferait dépenser mal »¹⁴. A contrario, le déploiement du projet de Service National Universel, qui devrait être imputé budgétairement à la future LPM, réinvente « le rôle social des armées » comme appui à la volonté d'engagement et à la cohésion nationale; facteurs de résilience¹⁵. De manière analogue, le renforcement du format de la défense cyber, où les armées joueront un rôle accru, soutient ce rôle des forces dans la résilience.

Enfin, les armées semblent devoir développer les moyens de participer à la fonction stratégique d'influence de l'exécutif. D'une part, la réduction de la présence de troupes combattantes sur des bases à l'étranger doit, en ce domaine, être compensée par le renforcement des partenariats de formation – considérés comme vecteurs d'influence et se substituant à une logique de présence pouvant servir un discours « anticolonialiste ». D'autre part, le format renforcé en matière de renseignement est un moyen de nourrir la communication ou la contre-communication institutionnelle (à l'instar des images du « charnier de Gossi » dans la « guerre de l'information » avec le proxy Wagner). Si ces capacités ne sont nullement nouvelles (les armées faisant de la prose sans le savoir), les documents cadres élèvent l'influence au rang de fonction stratégique et y consacrent le rôle des armées en vue de les intégrer au quotidien à une stratégie d'influence plus globale.

En tous points, le format d'armée transformée pose un modèle d'armée à vocation défensive en appui des « postures permanentes » de la Nation. Il est à noter que la nature particulière de ce modèle – hors actions clandestines dont sont avares, par essence, les documents cadres stratégiques malgré d'étonnantes et fugaces consécrations — se départ formellement des capacités d'emploi des forces armées comme multiplicateurs d'une action hybride offensive à l'inverse de puissances étrangères comme la Russie (prise physique de la Crimée dans une logique de « fait accompli » entre manœuvres sur le champ informationnel, cyber et cognitif) ou de la

¹³ Ce qui n'est pas un raisonnement partagé par tous, notamment du point de vue des industriels du secteur de l'armement voire même de l'ancienne ministre des armées PARLY qui arguaient en 2019 d'un retour social sur investissement double: « 1 euro investi dans les industries de Défense, c'est in fine, au bout de dix ans, 2 euros de croissance économique, et donc de PIB ». https://www.vie-publique.fr/discours/270417-florence-parly-18042019-ventes-armes-arabie-saoudite-defense-spat iale.

¹⁴ Déclaration de M. Emmanuel MACRON, Président de la République, sur la politique de défense de la France, à Mont-de-Marsan le 20 janvier 2023.

¹⁵ « le Service National Universel nous permettra de disposer d'une jeunesse parée à tous les périls », ibid.

¹⁶ « Dans le champ de la lutte contre les manipulations de l'information venant de compétiteurs étrangers, la France doit disposer d'un large éventail d'options de réponse, **au-delà de l'attribution publique**, à l'image de ce qui se pratique dans le champ cyber », RSN 2022, §181, p. 48.

Chine (qui pose l'option du déploiement de forces en appui d'une manœuvre économique)¹⁷.

3) <u>Les armées dans la guerre au-delà du seuil d'engagement de la force armée</u>

Considérée en second lieu dans le discours de Mont-de-Marsan, la capacité à « passer d'un modèle fait pour assurer des opérations dans des milieux ou notre liberté d'action était forte, à une capacité d'évolution dans des environnements contestés, face à des adversaires aguerris, technologiquement redoutables » qui sert de définition à notre capacité à « effectuer le pivot vers la haute intensité » apparaît, paradoxalement, l'aspect le moins précisément défini de la finalité du format d'armée « transformé », post-échantillonnaire. Pour cause notoire, les documents de doctrine des armées datés de « la LPM de réparation » prédatent ce changement de format. Pourtant, une grande partie de la dissuasion conventionnelle, érigée en première finalité de nos armées, repose sur ce pour quoi son format est fait : l'engagement crédible et décisif de la force armée. Ainsi, nous proposerons ici une analyse interprétative, basée sur le format proposé et les grands principes posés par les documents cadres à date.

De manière certaine, l'hypothèse de travail principale est la haute intensité, succédant au modèle expéditionnaire dont la logique d'un modèle complet mais échantillonnaire est rejetée au profit de l'ambition suivante : « Les armées sont préparées à un engagement majeur et prêtes à s'engager dans un affrontement de haute intensité, en particulier dans le cadre de la défense de la zone euro-atlantique. Elles sont en mesure de se déployer sous faible préavis, capables d'entrée en premier, avec ou sans l'appui éventuel de pays alliés. Elles disposent des capacités pour se protéger, durer et pour faire face à une attrition élevée (supériorité aérienne et supériorité des feux). Elles sont en mesure de fournir à un pays allié les soutiens nécessaires sous faible préavis. Elles disposent de capacités diversifiées de frappe dans la profondeur dans le cadre d'une entrée en premier, de l'appui à une opération en coalition, d'actions de rétorsion ou d'un signalement stratégique. La France est en mesure de cibler et frapper des objectifs d'intérêt. ». Quelles hypothèses putatives pouvons-nous tirer de cette définition en apparence « attrape-tout » ?

Du temps de la guerre froide, l'ennemi de référence français (également appelé ennemi générique, probable ou encore conventionnel) est une force de doctrine et d'équipements soviétiques. Ce modèle primordial « d'ennemi rouge », malgré une relative remise en cause dans les dernières décennies avec l'intégration de modèles d'ennemis dissymétriques ou asymétriques au sein des doctrines, devrait être réinvesti¹⁸

(X)

9

¹⁷ L'ouvrage « la guerre hors limites » qui, sans être une doctrine officielle, a fortement influencé la pensée stratégique chinoise pose l'hypothèse du seul déploiement de forces en appui d'une guerre économique. Voir, « De « Achtung-Panzer! » à « La guerre hors-limites » : vers une nouvelle étrange défaite ? », K. COURANT, Revue du Cercle Agénor, septembre 2018.

¹⁸ Tout en laissant, de toute évidence, les hypothèses ouvertes à des ennemis secondaires, notamment dans le « voisinage proche » de la zone méditerranéenne. À noter que ces hypothèses, non contradictoires avec l'idée d'une menace primaire, existaient également jusqu'à la fin de l'Union soviétique. Voir à titre d'exemple le livre blanc de 1972 qui définit le modèle des forces expéditionnaires : « la nécessité d'une présence française occasionnelle ou permanente en maints endroits du globe, justifient l'existence de détachements militaires permanents outre-mer, d'une force d'intervention, enfin d'une marine de haute mer, outil privilégié de toute politique de présence dans le monde. »

par la définition de la Russie comme première menace¹⁹ – au détriment notamment d'une menace chinoise limitée à son rôle dans une « compétition exacerbée »²⁰.

Pour autant, le modèle du combat retardateur mené par le « corps de bataille » français dans l'attente de la décision nucléaire face à « l'ennemi rouge », dans une logique du faible au fort et autour duquel l'ensemble du format était alors construit, n'apparaît plus celui défini avec une rare clarté dans le livre blanc de 1972 : « Il s'agit de contraindre l'adversaire par la vigueur de notre résistance, à recourir à une attaque dont l'intensité justifierait à l'évidence à ses propres yeux, à ceux des Français et à ceux du monde, le recours à la riposte nucléaire »²¹. Le modèle « d'armée transformée » qui nous est présenté pour demain semble au contraire plus en cohérence avec la binarité conventionnelle/nucléaire contemporaine qui avait mis de côté le risque de conflits interétatiques majeurs entre puissances dotées au lendemain de la guerre froide : « L'existence de forces nucléaires françaises permet de garantir la liberté d'action de nos forces conventionnelles, en empêchant notamment leur contournement par « le haut ». Les forces conventionnelles à l'inverse empêchent le contournement par « le bas » de la dissuasion nucléaire. [...] Pour autant, le feu nucléaire ne saurait être la continuation des feux conventionnels, la France excluant toute idée de bataille nucléaire. »²². De fait, le cumul d'une armée hautement technologique, forte dans ses appuis renseignement, appui-feux et commandement au détriment de la masse ne se prête pas ouvertement à un modèle d'armée menant un combat retardateur, bien au contraire.

En effet, d'une part, l'accent mis sur le renseignement se prête d'autant plus à la précision des frappes d'appuis et à la préparation d'une offensive qu'à la seule défensive, même mobile, au sens où la dissimulation aux coups et aux vues d'une unité est bien plus descriptive d'une posture défensive qu'offensive (qui signale, par son action même, sa présence²³). D'autre part, l'effort affiché sur les appuis-feux précis (2D comme 3D) au détriment matériel des armes de mêlée que suppose le format affiché, présente un modèle d'armée peu capable d'opérer seule une exploitation des effets produits par ses appuis ; autrement dit, incapable d'effectuer une percée et une consolidation par la cavalerie et l'infanterie où prime nécessairement la masse

La capacité à entrer en premier, mise en avant par les documents cadres, notamment à l'aide de moyens « légers » qu'ils soient aéroportés ou amphibies, conforte un modèle d'armée spécialisée à haute valeur ajoutée mais averse aux « retour de scènes que nous

¹⁹ Outre la référence directe au conflit de haute intensité « en particulier dans le cadre de la défense de la zone euro-atlantique », « La rupture introduite par la guerre et l'irréversibilité des choix stratégiques russes imposent d'anticiper une confrontation avec Moscou, dans un triptyque compétition-contestation-affrontement, se déclinant dans le temps long, dans des régions et des espaces multiples », en cohérence avec sa logique hostile vis-à-vis de « l'occident collectif » au sein duquel la France, naturellement, est intégrée. RSN 2022, §19, p. 10 et §17, p. 9.

²⁰ RSN 2022, §15, p. 9.

²¹ Livre Blanc sur la Défense Nationale, 1972, p. 12.

²² Concept d'emploi des Forces Terrestres 2020-2035, CDEC, p. 28.

²³ Sans remettre en cause l'importance des leurres et dissimulations des matériels et des intentions au maximum des capacités d'une armée à l'offensive. Le renforcement du format du renseignement français étant notamment justifié par une autonomie du renseignement ayant fait défaut lors de la mise en place du dispositif russe avant son invasion de l'Ukraine.

croyions appartenir à l'imagerie de Verdun ou de la Somme »²⁴. En effet, si une intervention rapide peut démontrer une volonté politique et s'opposer à une manœuvre visant le fait accompli, sans moyens lourds pour consolider la tête de pont ce modèle ne permet pas de tenir dans la durée face à une contre-attaque de moyens de segments médians ou lourds²⁵.

Or, le format d'armée comme ces éléments épars de modèle ne permettent aucunement de conclure en un renfort lourd ou de la masse fourni par les armées françaises.

Cet élément paraît conforté par le rôle attribué aux réserves : si elles pourraient être entendues comme un moyen d'apporter une densité supplémentaire au corps de bataille, les missions jusqu'à lors présentées sont bien distinctes d'un emploi de mêlée²⁶. Au temps de l'écriture de cet article, les groupes de travail sur le rôle renouvelé de la réserve n'ont pas rendu leurs conclusions, toutefois deux grandes transformations du modèle des réserves semblent émerger. D'une part, l'emploi des forces de réserve au sein d'une doctrine opérationnelle de Défense Opérationnelle du Territoire renouvelée, devant enrichir ou se substituer au triptyque traditionnel – protection des installations nucléaires, recherche et destruction d'éléments ennemis infiltrés, opérations de résistance à l'envahisseur (modèle du résistant/saboteur et des corps francs) ²⁷ – par la probable adjonction des capacités de défense cyber et informationnelles. D'autre part, l'emploi de la réserve hors du territoire national en unités constituées, en vue de missions logistiques ou de défense de points sensibles (États-Majors par exemple) ; se distinguant d'une première orientation des compétences des réservistes de tous horizons avec leur arme d'appartenance²⁸.

À ce stade, l'articulation avec la nécessité du combat en coalition apparaît éclairante : « Si les armées françaises conservent une capacité à agir seules, le cadre normal de leur engagement en dehors du territoire est celui de l'action collective » 29. Ici, la complémentarité de la défense européenne et otanienne en est le cadre privilégié 30, tout en se préservant la capacité d'une action hors OTAN mais nécessairement en coalition. Ces développements où la France jouerait un rôle de « nation cadre » au niveau opératif prennent d'autant plus de sens devant la mise en avant des capacités de contrôle et

P

²⁴ Déclaration de M. Emmanuel MACRON, Président de la République, sur la politique de défense de la France, à Mont-de-Marsan le 20 janvier 2023.

²⁵ Comme l'ont par ailleurs récemment démontré les combats d'Hostomel qui voient l'échec d'un assaut aéroporté russe sans l'appui de moyens lourds en renforts.

²⁶ Se distinguant par-là, dans certaines lectures de la dissuasion nucléaire du faible au fort gaullienne, de l'utilité des conscrits en unités sacrificielles justifiant l'emploi de l'arme nucléaire (la perte de civils enrôlés pouvant apparaître plus inacceptable que des soldats de métier).

²⁷ Article R. 1421-1 du code de la défense.

²⁸ Ainsi que défini, par ailleurs, dans le rapport annexé 2017-2025 : « 3.1.4.1 [...] Cet emploi passera par un rapprochement raisonné et progressif des compétences des réservistes avec celles des militaires d'active, notamment dans l'armée de terre. ». Encore, plus récemment : « Au-delà de la fonction protection, elle doit contribuer à la prise en compte des enjeux de résilience et de volume de forces ». (Vision stratégique du Chef d'État-Major des Armées, octobre 2021). Autrement dit, la réserve doit pouvoir apporter la masse des forces d'actives à égalité, au moins en recomplètement des pertes subies et doit, donc, disposer d'une formation et d'équipements adéquats.

 ²⁹ RSN 2022, §86, p. 23.
 ³⁰ « La garantie apportée par la mission de défense collective de l'OTAN reste le pilier central de la sécurité dans l'espace euro-atlantique. » ou « Une complémentarité UE-OTAN accrue, soutenable et durable doit être recherchée ». RSN 2022 §144, p. 39 et §151, p. 41.

commandement françaises³¹ comme véritable plus-value de son armée. Dans ce cadre ainsi défini, prendrait vie un modèle d'appui-feux précis, cumulé aux unités réduites d'infanterie mécanisée appuyée de cavalerie et de forces spéciales (rappelant, si l'imagerie de la Première Guerre mondiale est invoquée, une modernisation du modèle des Stosstruppen allemandes). La manœuvre ayant pour objet de provoquer un choc localisé sur un théâtre d'opération, qui ne saurait être exploité sans l'intervention d'alliés pourvoyeurs de masse appuyée, coordonnée et commandée par l'initiateur du choc. *A contrario*, l'échec de la manœuvre et l'articulation éventuelle avec la dissuasion nucléaire n'est pas précisément développé.

L'ensemble de ces éléments semble converger vers un modèle d'armée d'appui à haute valeur ajoutée en haute intensité sous le seuil nucléaire : capable d'intervenir rapidement, avec précision et de tenir le temps d'une relève par des alliés qui lui apportent la masse, qu'elle pourra appuyer voire commander. Sans articulation doctrinale majeure du conventionnel avec le nucléaire, ce modèle d'armée serait celui d'une haute intensité qui se jouerait à l'extérieur du territoire national qui ne saurait, lui, être véritablement contesté que par des moyens non armés (cyber, informationnel, etc.); la menace d'une empreinte armée ennemie forte sur le territoire national devant être réglée par le feu nucléaire.

Le modèle d'armée de la guerre froide apparaissait cohérent dans son rôle de retardateur nucléaire, conscient de son incapacité conventionnelle à faire face à un ennemi étatique et les livres blancs de cette période depuis 1972 s'en faisaient le reflet ; le modèle d'armée expéditionnaire apparaissait quant à lui cohérent avec son ennemi dissymétrique voire asymétrique en étant conscient de n'être pas apte à un affrontement symétrique³², seulement couvert en ce domaine par sa dissuasion nucléaire³³, comme le marquent les livres blanc de 1994³⁴ et suivants. Quant à lui, le modèle d'armée « transformée » à venir, rejetant l'un et l'autre modèle face à une nouvelle donne géopolitique, apparaît aujourd'hui la troisième étape de cette (r)évolution : l'ambition d'une capacité à vaincre en coalition dans un conflit symétrique conventionnel, sous le couvert ultime ambiguë du parapluie nucléaire.

³¹ « Enfin, c'est assurer, si les circonstances l'imposaient, que la France serait capable de construire et de commander une coalition de premier rang, avec ses partenaires, pour défendre les intérêts de l'Europe ou de ses alliés. C'est une responsabilité qu'elle seule en Europe continentale serait capable d'assumer et nous devons en avoir les moyens. »

³² « Dans tous ces cas, la stratégie française met l'accent sur la capacité des forces armées à arrêter la guerre, à limiter un conflit, et non à soutenir des guerres conventionnelles longues, incertaines et coûteuses. », Livre Blanc de la Défense Nationale 1994

³³ « l'arme nucléaire reste le moyen de pallier, si nécessaire, d'éventuelles insuffisances dans d'autres domaines et permet d'éviter une "course aux armements conventionnels", contraire notre politique de défense et insupportable sur le plan financier. », ibid., p. 57.

³⁴ « Les capacités conventionnelles avaient été dimensionnées et organisées d'abord pour constituer le volet non immédiatement nucléaire de la dissuasion, ensuite seulement pour faire face à la défense de nos intérêts et de nos engagements dans le monde. Les priorités dans la définition du rôle des armes conventionnelles sont désormais inversées par rapport à la définition du Livre Blanc de 1972, du fait de l'évolution géostratégique », ibid., 1994, p. 53.

III. Pour une clarification publique de la stratégie nationale

Reliant ce qui est explicite avec des hypothèses d'emploi issu des contraintes matérielles, le présent article est conscient de son caractère quasi téléologique. Or, pour qu'il y ait résilience et, plus encore, pour que la représentation nationale avalise et permette une exécution commune sans accroc, le modèle de défense ne doit-il pas s'extraire de cet exercice de pensée et être explicite? Ce déroulé d'hypothèses, toutes séduisantes qu'elles soient, a ainsi un autre objet : un plaidoyer pour leur clarification, seule à même de permettre un débat ouvert sur la soutenabilité de ces nouvelles ambitions.

De la même manière que la revue stratégique de 2017 a servi de base de réflexion stratégique à la LPM 2017-2025, la revue stratégique de 2022 tiendra manifestement ce rôle pour la LPM 2024-2030 comme il est de coutume depuis le livre blanc de 1993. Pourtant, ce document a pu être une source de déceptions pour le lecteur en recherche de définitions ; déceptions aux premiers rangs desquelles figurent les mises à jour seulement marginales de la revue de 2017³⁵, une articulation conventionnel/nucléaire imprécise et l'impression générale de rédactions multi plutôt qu'inter-ministérielle, préalables aux arbitrages budgétaires. Privée de document cadre sanctionné au plus haut niveau³⁶, qui en outre ne mentionnent aucunement le terme « Parlement », resterait alors à l'expression nationale le rapport annexé à la Loi de Programmation Militaire. En effet, s'il émane de l'exécutif, ce dispositif intégré à la LPM reste pleinement amendable à part égale par le Parlement et le Gouvernement.

Le Parlement se saisira-t-il pour autant de ce vecteur pour faire entendre sa voix ? Probablement oui : le Parlement s'associe d'ores et déjà aux travaux amonts comme l'énonce le Président de la République dans son discours cadre de Mont-de-Marsan. On constate, en pratique, la mise en route, notamment à l'Assemblée nationale, de groupes de travail thématiques au sein des commissions concernées. En outre, le rapport annexé est le dispositif le plus amendé des LPM – malgré (ou, en fait majoritaire, de par ?) son absence de portée juridique³⁷.

Est-il capable de modeler ou de préciser de lui-même un modèle de défense nationale à la hauteur des enjeux des conflits de demain ? Probablement non : s'il en est légitime au même titre que le Gouvernement en vertu du principe constitutionnel selon lequel la loi « détermine les principes fondamentaux de l'organisation générale de la défense nationale » et fixe « les sujétions imposées par la défense nationale aux citoyens en leur personne et en leurs biens », s'y opposent la primauté présidentielle en

()

³⁵ Assumé dans sa préface : « Nos constats et nos conclusions de 2017 ont conservé leur pertinence. Nous ne nous sommes pas trompés, il y a donc une continuité dans notre vision [...] », RSN 2022, p. 1.

³⁶ Qui n'empêche pas la réalisation, par anticipation ou tentative d'influence, de documents cadres à d'autres niveaux ; à l'instar, pour l'armée de terre, de la riche production du CDEC ou encore du projet d'armée de terre de demain devant être rendu le 4 avril 2023 par le CEMAT.

³⁷ Cela étant, si l'absence de valeur normative prive ce texte de toute valeur contraignante pour l'exécutif, les livres blancs et revues stratégiques, quoique produites par l'exécutif pour lui-même, ne disposent pas plus de valeurs contraignantes tout en conservant un rôle de guide interne autant que de vecteur de communication de l'intention politique à l'international.

ce domaine réservé, le fait majoritaire³⁸ couplé à une certaine culture du respect des travaux menés par les forces armées (ou apparaissant comme tels à l'issue des arbitrages interministériels) autant que, plus prosaïquement, un manque de temps et de moyens pour saisir le sujet stratégique dans sa globalité³⁹.

En outre – et bien que ce document soit le seul vecteur législatif duquel la représentation nationale est saisie avec autant de clarté d'enjeux – en tentant potentiellement d'élaborer une organisation globale transformée pour la défense nationale sous le prisme d'une seule loi de programmation *militaire*, cette démarche s'engagerait vers l'écueil même que nous critiquions : la méconnaissance du lien consubstantiel entre moyens armés et non armés, combinés en tout temps et tout lieux, pour obtenir un effet stratégique.

À défaut de nouveau document cadre intégrant définition d'un modèle d'armée et mobilisation des autres moyens de l'État dans sa défense, l'exercice du rapport annexé ne saurait ainsi être qu'une première étape d'un nécessaire débat stratégique autour de la définition de notre modèle d'armée, de l'articulation entre forces conventionnelles et nucléaires et, au-delà, de la défense nationale française pour cette première moitié de XXIème siècle.

³⁸ Paradoxalement, quant à la valeur comparative du rapport annexé et de la revue stratégique, un argument récurrent visant à s'opposer à certains amendements portait spécifiquement sur la volonté d'éviter de contredire ou de réviser le message de la revue stratégique ; sous la nécessité d'une « stabilité » du discours stratégique national.

³⁹ Et nous pourrions ajouter une organisation pratique à la seule main de la commission chargée des questions de défense et non en commission spéciale – qui pourrait ainsi être constituée de parlementaires aux prismes plus variés.

À propos de l'auteur

Kôichi COURANT est cofondateur et Vice-Président du Cercle Agénor. Il est collaborateur parlementaire à l'Assemblée nationale, ancien attaché de défense du groupe MoDem et Apparentés. Officier de réserve dans l'Armée de Terre puis dans la Gendarmerie, il est également conseiller municipal de Val-du-Layon, dans le Maine-et-Loire, depuis 2020. Auditeur civil de l'Ecole de Guerre-Terre (133e promotion), il est diplômé de SciencesPo (sécurité internationale, 2013), de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr (2013) et de l'Université Keio de Tokyo (économie, 2011).

